

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021**

**ARRONDISSEMENT**

**TOUL**

**CANTON**

**NEUVES-MAISONS**

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf avril à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Ghislain PAYMAL, 1<sup>er</sup> adjoint.

En exercice 15  
De votants 14  
De présents 14

**Étaient présents :**

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Béatrice GEORGE – Coryse GEORGES – Pascale NAVET – Emilie PIERROT ;  
Mrs Daniel BORACE – Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG – Charles LANGLADE - Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 12 avril 2021

La convocation du conseil avait été faite le 30 mars 2021.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 12 avril 2021

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Ghislain PAYMAL

**Absente excusée :**

KOENIG Amélie donne procuration à Daniel KOENIG.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Emilie PIERROT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2021 est adopté.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE**

**N°1-II-2021**

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2020 puis quitte la salle et ne prend pas part au vote,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

➤ **Accepte** le compte administratif 2020 de la commune selon le détail suivant :

⇒ Section d'investissement :

<b>Dépenses</b>	prévues	86 516,16 €
	réalisées	62 388,46 €
	reste à réaliser	2 217,68 €
<b>Recettes</b>	prévues	86 516,16 €
	réalisées	90 606,62 €
	reste à réaliser	0,00 €

⇒ Section de Fonctionnement :

<b>Dépenses</b>	prévues	1 229 360,34 €
	réalisées	794 105,97 €
	reste à réaliser	0,00 €
<b>Recettes</b>	prévues	1 229 360,34 €
	réalisées	972 641,75 €
	reste à réaliser	0,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	28 218,16 €
Fonctionnement	178 535,78 €
Résultat global	206 753,94 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Ghislain PAYMAL

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

**Commune de SEXEY AUX FORGES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021**

**ARRONDISSEMENT**

**TOUL**

**CANTON**

**NEUVES-MAISONS**

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf avril à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick POTTS, maire.

En exercice 15  
De votants 15  
De présents 14

**Étaient présents :**

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Béatrice GEORGE – Coryse GEORGES – Pascale NAVET – Emilie PIERROT ;  
Mrs Daniel BORACE – Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG – Charles LANGLADE - Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :  
Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 12 avril 2021

La convocation du conseil avait été faite le 30 mars 2021.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de

Toul le 12 avril 2021

Le maire,

Patrick POTTS

**Absente excusée :**

KOENIG Amélie donne procuration à Daniel KOENIG.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Emilie PIERROT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2021 est adopté.

**COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE**

**N°2-II-2021**

Après lecture du compte de gestion de la commune tenu par Monsieur le Receveur Municipal,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Décide** de donner quitus à Monsieur le Receveur Municipal pour la comptabilité tenue au titre de l'exercice 2020.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

**N°3-II-2021**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒	Section de	
	fonctionnement :	34 246,34 €
	Excédent de fonctionnement de	
	Excédent reporté	144 289,44 €
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	178 535,78 €
⇒	Section d'investissement :	
	Excédent d'investissement	28 218,16 €
	Reste à réaliser (déficit)	2 217,68 €
	Soit un excédent de financement de	26 000,48 €

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

➤ **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent	178 535,78 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 217,68 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	176 318,10 €
<hr/>	
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	28 218,16 €

#### **TAUX D'IMPOSITION 2021**

**N°4-II-2021**

Sur proposition de la commission des impôts,

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

➤ **Décide** à l'unanimité le taux des impôts locaux applicables en 2021 selon le détail suivant :

⇒ Taxe sur le foncier bâti :	30,02 %
⇒ Taxe sur le foncier non bâti :	23,28 %

#### **SUBVENTIONS**

**N°5-II-2021**

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

➤ **Décide** d'allouer pour l'exercice 2021 les subventions suivantes :

Association du Bélier Meulson	12 450,00€
Foyer Rural (abstentions : F. COX, G. JOLY, P. NAVET, G. DETHOREY)	600,00€

Celles-ci seront inscrites au budget primitif 2021 de la commune et sont imputées au compte 6574.

#### **AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION VERSEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON POUR LE RACCORDEMENT A LA FIBRE**

**N°6-II-2021**

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

➤ Décide d'amortir la participation versée à la Communauté de Communes Moselle et Madon pour le raccordement de SEXEY-AUX-FORGES à la fibre sur 1 année.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Accepte** le budget primitif de la Commune présenté par Monsieur Le Maire au titre de l'année 2021 et se décomposant comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :

Recettes 808 191,10 €

Dépenses 808 191,10 €

⇒ Section d'investissement :

Recettes 280 245,14 €

Dépenses 280 245,14 €

**CREATION D'UNE COMMISSION « ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS »**

**N°8-II-2021**

Sur demande de plusieurs conseillers municipaux, le maire propose de créer une commission « attribution des subventions »,

*Le conseil municipal,*

- Propose les membres suivants dans la commission « attribution des subventions » :

- Céline BAUDON, Daniel BORACE, Gérard DETHOREY, Hélène DUMOND, Charles LANGLADE, Pascale NAVET, Ghislain PAYMAL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Patrick POTTS